

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Et le TRENTE OCTOBRE, à 19H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Paul NOUYRIGAT, Robert CALAZEL, Etienne LIBOT, formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Sabine SCHILDMANN donne procuration à Maryse ROUX

ABSENTS : Emilie AUGÉ , Richard GAUTHERON, Etienne SERCLERAT

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2019
- Décision Modificative n°1 du budget principal
- Signature de la charte « Les Plus Beaux Villages de France »
- Baux communaux de M. MONTANIER Marc
- Décision du choix du Maître d'Œuvre pour le marché de l'aménagement des rues de La Couvertoirade
- Questions diverses.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019 :**

L'ensemble des conseillers présents approuvent et signent le compte rendu du 30 septembre 2019.

- 1) Décision Modificative n°1 du budget principal

Madame Le Maire expose que suite à une augmentation du FPIC (en dépense), il n'y a pas assez de crédit budgétisé donc il y a lieu de prendre une décision modificative.

Par conséquent, Madame Le Maire propose le vote de la décision modificative du budget communal suivante :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépenses fonctionnement	022 Dépenses imprévues de fonctionnement	- 500 €
Dépenses fonctionnement	014/739223 FPIC fonds national de péréquation	+500 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité cette décision modificative.

- 2) Signature de la charte « Les Plus Beaux Villages de France »

Madame le Maire informe à l'assemblée,

Que suite à la visite des experts des plus beaux Villages de France, la Commission Qualité 2019 s'est réuni les 27 et 28 septembre 2019, et a pris la décision de confirmation du Classement de La Couvertoirade.

La Commission Qualité nous demande de signer une charte qui reprend toutes les modalités concernant l'utilisation de la marque.

Ainsi Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la charte avec l'Association des plus Beaux Villages de France.

Après discussion, le conseil municipal avec par 7 voix Pour, autorise Madame le Maire à signer la charte avec l'Association des plus Beaux Villages de France.

- 3) Baux communaux de M. MONTANIER Marc

Madame le Maire informe à l'assemblée,

Avoir reçu un courrier de M. MONTANIER Marc, exploitant agricole à La Couvertoirade expliquant qu'il va arrêter son activité au 31 décembre 2019. L'exploitation sera reprise par son fils, M. MONTANIER Maxime au 1er janvier 2020. Il demande que les parcelles louées à la commune puissent être reprises par son fils M. MONTANIER Maxime pour qu'il puisse concrétiser son installation.

Il s'agit des parcelles :

C 24, 25, 27, 28, 29, 36

E 284, 285, 286, 298, 299, 306, 322,326, 237, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 339, 340, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 397, 420

F 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 141, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 159, 162

G 282, 283, 284, 285, 301, 307, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321

H 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 147, 148, 149

I 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 90, 92

J 30, 31, 44, 65, 66, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 170, 183, 184, 188

K 64.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des voix,

Décide de louer les parcelles listées ci-dessus à M. MONTANIER Maxime à la suite de son père M. MONTANIER Marc à partir du 1er janvier 2020.

- 4) Décision du choix du Maître d'Œuvre pour le marché de l'aménagement des rues de La Couvertoirade

Madame Le Maire expose que La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 9 septembre 2019 puis le 21 octobre 2019 afin de procéder à l'ouverture des plis et l'analyse des offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagements des rues de La Couvertoirade il convient de procéder au vote de l'offre retenue.

L'offre retenue par les membres est celle de la société **SAS INGESURF** située 4 plan du Néga Cat 34970 LATTES et **s'élève à 27 250 € HT, soit 32 700 € TTC.**

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal donne son accord à Madame le Maire pour signer et souscrire le marché auprès de société retenue pour un montant de **27 250 € HT** et procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution des travaux.

- **Questions diverses : Néant**

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 19h30.**

Mme Maryse ROUX,  
Maire de La Couvertoirade